

RÉSOLUTION DU COMITÉ NATIONAL REUNI A PARIS DU 4 AU 7 OCTOBRE 2016

Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS **2** 01 44 01 06 00 - M fo.sante-sociaux@fosps.com - fo.territoriaux@fosps.com / www.fosps.com - www.fo-publics-sante.org

Réuni du 4 au 7 octobre 2016 à Paris, le Comité National de la Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du 23ème Congrès confédéral de février 2015 à Tours et du 27^{ème} congrès fédéral à Reims en novembre 2015.

Tout au long de nos travaux, les débats ont porté sur nos revendications particulières et générales, toutes reliées au combat engagé dans l'action commune des organisations syndicales FO, CGT, FSU, Solidaires et des organisations de jeunesse depuis le mois de mars sur une revendication claire de retrait, puis d'abrogation de la Loi Travail.

Cette loi ultra minoritaire a été imposée à l'Assemblée Nationale, sans vote, par le recours à trois reprises au 49.3. cette loi remet en cause la hiérarchie des normes répondant ainsi à une vieille demande du MEDEF, en donnant la primauté à l'accord d'entreprise sur les conventions collectives et les accords de branche. Elle constitue à une attaque sans précédent contre le Code du travail qui serait réécrit d'ici à deux ans, pour, exemple sont visés : le paiement des heures supplémentaires, de facilité de licenciement, d'affaiblissement de la médecine du travail et de primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche, répondant ainsi à une vieille demande du MEDEF.

Pour l'abrogation de la Loi Travail et empêcher toute application à la fonction publique

Le CN estime que dans les trois versants de la Fonction publique, la transposition de cette loi serait dévastatrice sur les Statuts dont l'existence même est menacée. La Loi impose notamment un Compte Personnel d'Activité (CPA) et ses satellites : Compte personnel de formation (CPF), Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) et le Compte d'engagement citoyen (CEC) que le gouvernement veut maintenant imposer aux fonctionnaires des trois versants, ce que nous venons à nouveau de dénoncer dans un communiqué commun, après avoir claqué la porte à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

L'objectif est clair : il s'agit de remplacer les règles statutaires qui garantissent les droits des fonctionnaires par un compte « Personnel », permettant d'organiser la mobilité public/privé. Ainsi les garanties collectives en matière de salaires, de missions, de carrières, de temps de travail... laisseraient la place à une individualisation généralisée. Il s'agit de répondre aux impératifs du pacte de responsabilité, à la baisse du coût du travail et à la réduction des dépenses publiques que nous continuons de combattre.

Le combat continue, contre la loi travail, contre la Loi Santé, contre la réforme territoriale

Le CN s'inscrit dans la résolution adoptée par le Comité confédéral National (CCN) de FO des 29 et 30 septembre 2016, qui a débattu de la situation ouverte par ce conflit rappelant que « construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat, pour obtenir en particulier l'abrogation de la loi Travail et faire aboutir les revendications de FORCE OUVRIERE est indispensable. Le CCN se félicite du rôle joué par la Confédération, dans les 7 derniers mois, par la clarté de la revendication pour le retrait puis l'abrogation de la loi travail, la Confédération a permis que s'engage un mouvement puissant dans l'action commune. Dans la continuité, le CCN apporte son soutien aux actions décidées par les unions départementales et les fédérations et donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toute initiative nécessaire ».

Aussi, en cette rentrée particulièrement tendue, le CN considère qu'il ne faut rien lâcher sur les revendications qu'elles soient générales ou particulières. Il s'agit d'opposer le rapport de force à partir des revendications contre cette fuite en avant gouvernementale.

Une même logique anime la loi de modernisation de notre système de santé, ses Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), la réforme territoriale ou encore la réforme des Parcours professionnels des carrières et rémunérations (PPCR) : promouvoir l'austérité, diminuer les dépenses publiques.

La mise en œuvre à marche forcée de la réforme territoriale (en particulier la loi Notr nouvelle organisation territoriale de la république) et de la loi de santé regroupant 850 hôpitaux dans 135 GHT avec perte de l'autonomie des établissements et de leur spécificité, menace les services, les postes de titulaires et de contractuels, ainsi que les garanties statutaires.

Organiser la résistance et construire le rapport de force

- Pour le secteur de la santé, le Comité National se félicite des initiatives prises par la fédération pour organiser la résistance dans le secteur hospitalier, notamment en tenant une conférence nationale des délégués des établissements le 26 octobre, contre les GHT et pour les revendications. Elle constitue un point d'appui important pour organiser la grève nationale du 8 novembre 2016 que nous avons proposée de lancer en commun avec la CGT et SUD, pour bloquer l'application de la loi santé et ses GHT, empêcher les 15960 fermetures de lits et les 22 000 suppressions de postes.

Le CN dénonce les tentatives pour entraver la véritable action syndicale, comme c'est le cas avec les conférences territoriales de dialogue social (CDTS). L'objectif du gouvernement et de ses Agences Régionales de la Santé (ARS) étant de transformer les syndicats en accompagnateurs des économies et des restructurations, ce que FO refuse en appelant au boycott de ces « conférences territoriales » et en refusant de participer au comité national de suivi de la mise en œuvre des GHT.

- Pour la territoriale

Face à la destruction programmée des communes et des emplois dans la Fonction Publique Territoriale (FPT), par l'intermédiaire des métropoles, fusions des régions, regroupements d'intercommunalités, de communes nouvelles ;

Face à la mutualisation, créations de communes nouvelles et la privatisation annoncées des services publics, les transferts de compétences entre collectivités territoriales ;

Face à la suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions,

Le Comité National se félicite :

- des mobilisations engagées dans les différentes collectivités contre les restrictions budgétaires, les suppressions de postes et les remises en cause des acquis sociaux ;
- de l'organisation des réunions de nos camarades des futures métropoles, des grandes régions et de l'Ile de France dans le cadre de la préparation des élections professionnelles, mais aussi de la défense du service public et des agents.

C'est en effet plus forts par la syndicalisation et la création de syndicats que nous serons encore mieux à même de porter nos revendications et mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à la défense des agents qui assurent au quotidien le service public de proximité.

Il appelle ses structures à prendre toute leur place dans les actions organisées pour défendre les emplois, ainsi que les conditions de travail et les acquis sociaux.

Pour l'augmentation des salaires, les créations d'emplois statutaires et la défense du Statut

Le Comité National réaffirme la nécessité de garder le cap, en préservant notre indépendance pour défendre les revendications :

- Augmentation générale des salaires et des traitements tant que dans le secteur public que dans le secteur privé (+ 8% de la valeur du point d'indice et attribution de 50 points d'indice pour la fonction publique) ;
- Titularisation de tous les emplois précaires sur les postes statutaires ;
- Défense et maintien du statut général, des statuts particuliers, du Titre III* et IV*, ainsi que des conventions collectives nationales qui sont attaquées de toute part ;
- l'abandon du «compte personnel d'activité» qui remplacerait les règles statutaires et collectives par l'individualisation généralisée des droits qui remet en cause le code des pensions, comme la catégorie active via le compte pénibilité;
- Rejet du « protocole » PPCR imposé unilatéralement qui remet en cause notamment les avancements d'échelons à la durée minimale, allonge les carrières et bloque toute évolution du point d'indice.
- Refus de toutes remises en cause des acquis qui pourraient être décidées à la suite du rapport Laurent sur le temps de travail dans la fonction publique.

Défendre la République et notamment l'égalité de droits

Le CN réaffirme son attachement à la République, une, indivisible et laïque, facteur indissociable de l'égalité de droits.

Il s'oppose à la réforme territoriale, atomisant l'action publique, créant des régions autonomes et omnipotentes et faisant disparaître ou affaiblissant les communes et départements. Le CN s'oppose également à la loi Touraine de territorialisation de la santé, ainsi qu'aux mesures d'économies programmées dans le PLFSS* pour 2017 qui vont dans les faits remettre en cause l'égalité d'accès aux soins et dégrader la situation des EHPAD* déjà malmenés par les Conseils départementaux s'appuyant sur la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Le CN réaffirme sa condamnation du « plan Ondam* » qui impose plus de 3 milliards d'économies aux établissements, ainsi que le «hold-up» de 300 millions sur les fonds de l'ANFH*, donnant ainsi le véritable contenu d'un soi-disant «desserrement» de l'ONDAM.

Pour le CN, la persistance de l'état d'urgence ainsi que la loi sur le renseignement menacent les libertés collectives et individuelles.

Par ailleurs, le CN refuse toute remise en cause du droit de grève et de manifester et soutient l'action des travailleurs pour défendre partout dans le monde ce droit essentiel mais chaque jour remis en cause.

Préserver et développer le syndicalisme indépendant

Le CN réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toutes les actions revendicatives de FO dans la négociation comme dans l'action.

Fidèle à ses principes, FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des diverses élections politiques, en particulier pour le premier et le deuxième tours des élections présidentielles 2017.

Le CN revendique l'abrogation des lois liberticides dites de représentativité et condamne la loi relative au « dialogue social et à l'emploi » qui porte atteinte aux institutions représentatives du personnel et aux syndicats, affaiblissant le rôle essentiel des CHSCT, instance à part entière et fusionnant les négociations collectives obligatoires.

Le CN apporte son soutien aux UD et UL dont les conditions de mise à disposition des locaux sont remises en cause par les collectivités, pouvant aller jusqu'à des menaces d'expulsion pure et simple.

Face à toutes ces attaques, le développement syndical est une priorité : le CN appelle l'ensemble des structures et militants à amplifier la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en renforçant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents.

Ce renforcement participe à assurer une meilleure représentativité de notre organisation syndicale dans toutes les élections professionnelles à venir (TPE, conseils régionaux, métropoles, élections partielles dans la FPH, élections DP/CE...)

Le CN apporte son soutien à tous les syndicats FO et tous les travailleurs qui, chaque jour, combattent y

compris par la grève, pour défendre leurs revendications et intérêts légitimes.

Le CN dans ce contexte condamne la multiplication des arrestations, des procédures judiciaires, des peines et des sanctions lourdes requises à l'encontre de militants syndicalistes. Le gouvernement use de méthodes qui visent à remettre en cause la légitimité de l'action syndicale. Le CN dénonce la répression en cours alors que la violence subie par les salariés au quotidien émane principalement des choix économiques qui leurs sont imposés par le gouvernement et le patronat. Il exige l'abandon immédiat de toutes les poursuites contre les militants mis en cause et l'annulation des condamnations déjà prononcées.

POUR LA SATISFACTION DE NOS REVENDICATIONS! POUR l'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL, DE LA REFORME TERRITORIALE ET DE LA LOI SANTE! ON NE LÂCHE RIEN!

Adoptée à l'unanimité





*Titre III : pour les fonctionnaires territoriaux *Titre IV : pour les fonctionnaires hospitaliers

PLFSS : Projet de loi de financement de la sécurité sociale

EHPAD : Etablissement Hébergent des Personnes Agées Dépendantes

ONDAM : Objectif national de dépenses d'assurance maladie

ANFH: Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail